

**GÉTUDES  
CONSULTANTS**



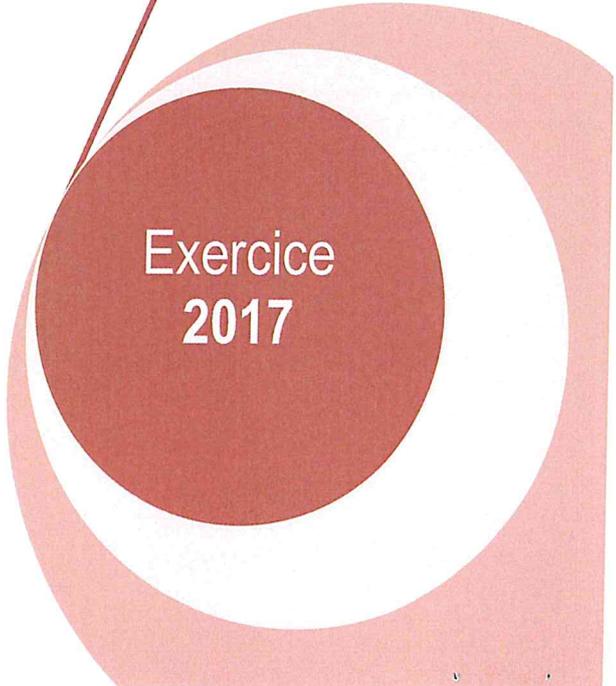
**83**

**Syndicat Intercommunal  
d'Assainissement  
Le Lavandou – Rayol  
Canadel sur Mer**

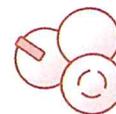
**Service public de l'assainissement**

**Comité syndical du 22/10/2018**

**RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**



**Exercice  
2017**



## RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

## RAPPEL DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

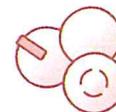
Le SIA Le Lavandou – Le Rayol Canadel assure la compétence assainissement - partie traitement des eaux usées pour 3 431 usagers (2 290 de la commune du Lavandou, et 1 141 de la commune du Rayol-Canadel). Il gère notamment la station d'épuration de Cavalière (située au Lavandou) et ses dépendances.

Il est à noter qu'une partie de la population du Lavandou est raccordé à la station de Bormes Les Mimosas et n'est pas adhérente au SIA Le Lavandou – Le Rayol Canadel.

Le contrat SAUR a démarré le 1<sup>er</sup> septembre 2014. L'échéance normale de ce dernier est le 31 janvier 2024.

## RAPPEL DES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS CONTRACTUELLES

1<sup>er</sup> septembre 2014 : prise d'effet du contrat SAUR (échéance : 31/01/2024).



## CARACTÉRISTIQUES ET INDICATEURS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

### 1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

Population totale du syndicat (INSEE 2014)	6 046 habitants
Population totale de Le Lavandou	5 316 habitants (dont 70 comptés à part)
Population totale de Rayol Canadel sur Mer	730 habitants (dont 11 comptés à part)

Commentaire : les communes adhérentes présentent une variation importante entre les populations estivales et permanentes. La station d'épuration est conçue pour faire face à ces évolutions.

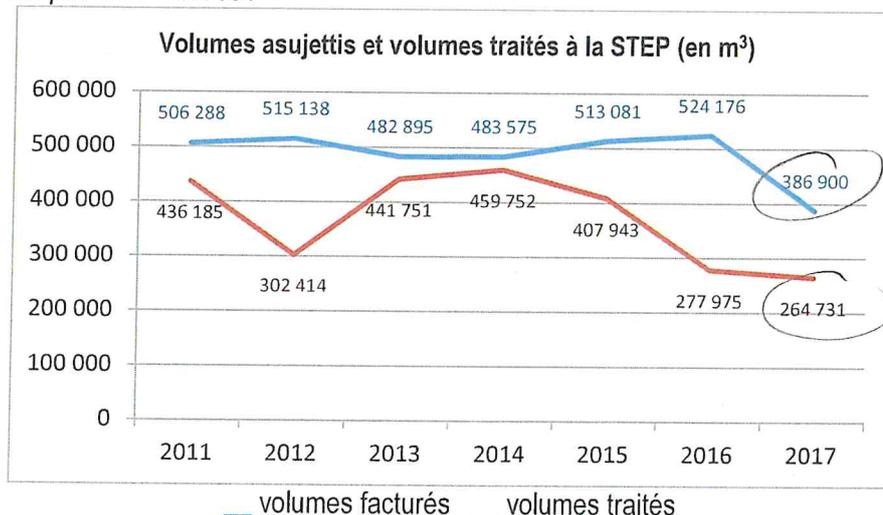
Il faut noter que les eaux usées de la commune du Lavandou sont traitées en partie par la station de Cavalière (SIA Le Lavandou - Le Rayol Canadel - 18 000 EH) et sur la station de Bormes-Les-Mimosas (93 000 EH) pour l'autre partie.

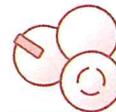
Le délégataire a procédé aux travaux suivants en 2017 :

- Dévoisement canalisations eau potable en entrée de station d'épuration pour reprise du gabarit du pont
- Réfection complète du plancher du Biofiltre 1
- Création arrivée d'air froid pour local supervision et reprise faux plafond.

### Volumes traités

Le graphique suivant met en perspective l'évolution des volumes **assujettis** et **traités** à la station d'épuration sur plusieurs années :





Commentaire : Les volumes assujettis et les volumes traités sont en forte baisse sur l'année 2017. Ils semblent plus correspondre à la réalité d'après le délégataire.

Le délégataire a procédé à une vérification des données entrantes sur les volumes assujettis (p 7 du RAD 2017). Il en ressort :

- **sur la partie Lavandou :**
  - Bonne affectation géographique de l'information « raccordé à la station d'épuration du SIVOM » adossée à nos points de fourniture « eau potable ».
  - Cette donnée est correcte et fait apparaître une forte présence de gros consommateurs eau potable sur la partie est raccordée à la station d'épuration du SIA Lavandou Rayol, avec un taux de consommation par point de fourniture de 120 m<sup>3</sup> par point de fourniture raccordé à l'assainissement, contre 77 pour la partie raccordée sur la station d'épuration de Bormes et 95 pour sur la commune de Bormes.
  - Par ailleurs la consommation eau potable par point de fourniture raccordé ou non à l'assainissement est comprise entre 103 et 120 m<sup>3</sup> environ.
- **sur la partie Rayol :**
  - Cette même analyse, réalisée à partir des données Véolia reconstituées, nous donne un ratio de 154 m<sup>3</sup> par abonné à l'eau potable et 183 m<sup>3</sup> de consommation eau potable par point de fourniture raccordé à l'assainissement. Ces valeurs sont excessivement hautes et traduisent une forte utilisation de l'eau potable pour des usages non rejets à l'assainissement (jardins, piscines, etc...). Le refus de mise en place de compteurs verts par le délégataire eau potable explique les valeurs relevées pour les raccordés à l'assainissement pour lesquels l'intégralité des volumes consommés sont pris en compte.
  - L'analyse des volumes « hors temps de pluie » ayant transités par le PR Pramousquier Rayol, point d'entrée des effluents du Rayol vers le Lavandou, donne un volume annuel de 90 000 m<sup>3</sup> environ.
  - Sur la base de ces analyses, nous avons retenu un volume théorique assujetti à l'assainissement de 104 670 m<sup>3</sup> pour le Rayol, soit un taux de collecte au niveau du PR Pramousquier Rayol d'environ 86%

	CONSO EAUPOTABLE			ASSUJETTIS ASSAINISSEMENT			Taux Collecte
	Volumes EP	Brch EP	Ratio	Volumes EU	Brch EU	Ratio	
BORMES	1 175 752	9 844	119	824 543	8 696	95	79%
LAVANDOU racc SIVOM	1 180 179	11 492	103	639 520	8 274	77	84%
LAVANDOU racc SIA				282 234	2 350	120	
Rayol VEOLIA	213 331	1 385	154	213 331	1 163	183	119%
Rayol CORRIGE	152 350	1 385	110	104 670	1 163	90	82%

**Malgré l'étude récapitulée ci-dessus, la cohérence des données techniques communiquées par l'exploitant ne peut pas être établie : les volumes facturés (industriel soumis à coefficient ? ...) sont nettement supérieurs aux volumes traités + débordements, et à ce jour, demeurent sans réelle réponse.**

Pour mémoire : la station d'épuration n'est pas autorisée à réceptionner des matières de vidange. Le rejet de matière de vidange sur les réseaux communaux est strictement interdit également.



### Identification des ouvrages d'épuration

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Station d'épuration	Station de Cavalière
Capacité de l'ouvrage	<b>1 080 kg/j DBO<sub>5</sub></b> <b>2 520 kg/j DCO</b> <b>1 620 kg/j MES (matières en suspension)</b> <b>NC kg/j NTK (azote)</b> <b>NC kg/j Pt (phosphore total)</b> <b>3 650 m<sup>3</sup>/j</b> soit 18 000 EH depuis 06/2014 (Biofiltre 2)
Prescription de rejets	<b>Rejets : Arrêté 16/01/2014</b> DBO <sub>5</sub> : 25 mg/l ou rdt > 80 % rédhibitoire : 50mg/l DCO: 125 mg/l ou rdt > 75 % rédhibitoire: 250mg/l MES : 35 mg/l ou rdt > 90 % rédhibitoire : 85mg/l

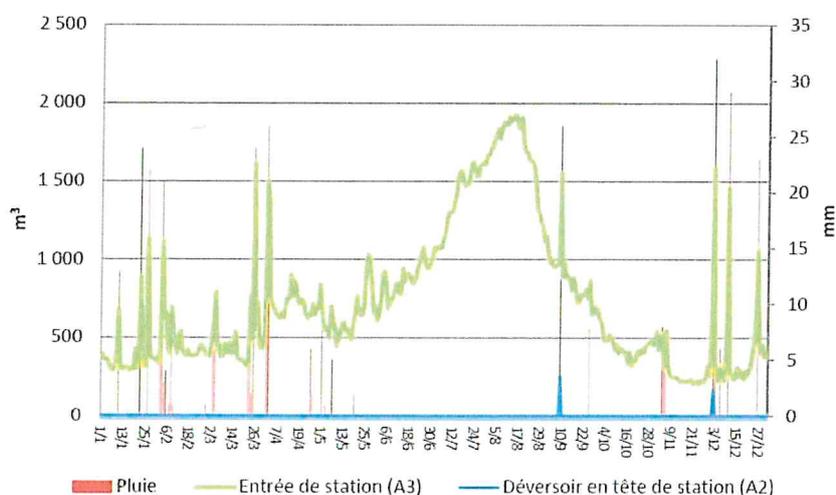
Commentaire : il est rappelé que les eaux épurées sont évacuées via un émissaire marin dans la Mer Méditerranée.

Dans l'Arrêté du 16/01/2014, l'autocontrôle doit intégrer 12 bilans annuels sur les paramètres suivants : NTK, NH<sub>4</sub>, NO<sub>2</sub>, NO<sub>3</sub>, PT.

**Ces éléments bien que contrôlés par SAUR apparaissent partiellement sur les RAD 2016 et 2017 :**  
La SAUR veillera à communiquer l'ensemble des résultats analytiques et non la moyenne annuelle.

Malgré le bilan du 24 août 2017 qui montre une non-conformité sur le paramètre MES en concentration, 46 mg/l au lieu de 25 mg/l, et en rendement, 88,39 % au lieu de 90% minimum, et le bilan du 31 juillet 2017 qui indique une non-conformité sur le paramètre DBO<sub>5</sub> en concentration uniquement, 32 mg/l au lieu de 35 mg/l, **le fonctionnement de la station est conforme à 96,9 %.**

La station a traitée en moyenne 357,5 Kg DBO<sub>5</sub>/j soit 33% des capacités de la station et reçue 732 m<sup>3</sup> soit 20% du flux nominal.





Comme le montre le graphique, la station est directement impactée par la pluviométrie avec un pic hydraulique d'environ 1 600 m<sup>3</sup>/j et par la période estivale avec un pic à 1 900 m<sup>3</sup>/j. Il indique également 2 déversements ; par temps de pluie, en tête de station pour un total de 429 m<sup>3</sup>.

### Produits de traitement consommés

		2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boues	Poly cation poudre (kg)	455	485	613	610	515	585
	Chaux éteinte (t)	38,0	43,8	61,9	46,3	51,5	48,7
Eau	Chlorure ferrique (t)	36,9	41,2	38,87	30,8	26,2	19,2
	Poly anion poudre (kg)	490	1 521	566	536	485	355

Commentaire : l'emploi des produits de traitement n'appelle pas de remarque particulière.

### Boues d'épuration et sous produits

L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues et de sous-produits. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les quantités évacuées :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Boues évacuées (m <sup>3</sup> )	252	338	323	339	303	331,2
Boues évacuées (tMS)	79,0	121,6	111,4	125,4	135,2	126,5

Sables évacués (tonnes)	2,0	3,0	5,8	6,6	5,1	4,9
Graisses (tonnes)	1,2	0	21,6	16,4	21,0	3,8
Refus de dégrillage (tonnes)	4,0	5,9	27,6	9,5	7,0	14,2

Commentaire : la totalité des boues issues de la station est évacuée vers un site de compostage depuis 2013. La production de boues est cohérente avec la charge de pollution entrante et régulière. Les sables, graisses et refus sont évacués en décharge.

**Saur devra justifier les valeurs de graisses (-82 %) et de refus de dégrillage (+103%).**

### Taux de boues issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

**Taux de boues conformes : 100% (compostage)**

Commentaire : les boues sont expédiées sur deux unités de compostage SAUR : 37,5 % sur Ste Maxime (83) et 62,5 % sur Manosque (04).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

Présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

### Tarif appliqué aux communes

Tarifs appliqués au 1/1/2013	Répercussion des charges aux communes au prorata des volumes – délibération du 25/11/2011
Tarifs appliqués au 1/1/2014	Changement de contrat, calcul au prorata temporis pour l'application du nouveau tarif délégataire (à partir de Septembre 2014), pas de modification pour le SIA
Tarifs appliqués au 1/1/2015	Tarif maintenu pour le SIA : 0,40 € / m <sup>3</sup> , pas d'abonnement.
Tarifs appliqués au 1/6/2016	Délibération du 5/11/2015 tarif SIA à 0,55€ / m <sup>3</sup> , pas d'abonnement.

Commentaire : Par délibération du 5 novembre 2015, le SIA a voté un nouveau tarif pour les communes à compter de juin 2016 : passage de 0,40 €/m<sup>3</sup> à 0,55€ / m<sup>3</sup>.

### Rémunération du titulaire du marché

Type de tarification pour le délégataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>. part fixe (abonnement perçu directement auprès des abonnés)</li> <li>. part variable (par m<sup>3</sup> facturé perçu directement auprès des abonnés / tarifs été/hiver uniquement sur Le Lavandou)</li> <li>. prix par valorisation des sous-produits de traitement</li> <li>. prix par prestations complémentaires (contrat art. 36.3)</li> </ul>
Fréquence de facturation	Facturation assurée par les services AEP des communes adhérentes

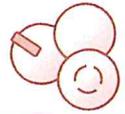
L'actualisation des tarifs n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

### Montants des recettes d'exploitation

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Prestataire au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

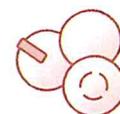
	Recettes 2015	Recettes 2016
Produits nets pour le prestataire	Données CARE : 534 000 €	Données CARE : 576 000 €
Produits du SIA	Redevance :	Redevance :
	dont Le Lavandou :	dont Le Lavandou :
	dont Rayol Canadel :	dont Rayol Canadel :
	Données CARE : 208 000 €	Données CARE : 268 000 €
	Subventions :	Subventions :
	Prime épuratoire :	Prime épuratoire :

Commentaire : **Bien que l'assiette de facturation soit en très forte baisse de -26 %, le CARE affiche une hausse des recettes d'exploitation de 8% pour le délégataire. SAUR devra justifier cette hausse importante.**



Comme évoqué dans le RPQS 2015, il serait judicieux que SAUR détaille les recettes (PF, PV Rayol, PV été / hiver Le Lavandou, ...) afin de plus de transparence.

L'absence de détails mensuels des volumes facturés avec la double tarification (0,4 et 0,55 €/m<sup>3</sup>) ne permettent pas de vérifier les redevances du SIA.



### 3. Indicateurs de performance

#### Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Station d'épuration	Conformité
Conformité des équipements	Oui
Conformité de l'autosurveillance des matières de vidange	Sans objet
Conformité de l'autosurveillance des graisses	Sans objet
Conformité de la performance d'épuration	96,9 % (sur 32 bilans)

Commentaires : Une non-conformité sur la STEP en 2017. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté pendant le bilan.

A noter que la SAUR fait apparaître un dysfonctionnement n'ayant pas entraîné de non-conformité.

Report de bilan :

- bilan du 11/08/2017 au 12/08/2017 (fermeture du laboratoire de Toulon le lundi 14/08/2017) ;
- Bilan du 08/08/2017 au 09/08/2017 (retard transporteur- délai 48 h non respecté).

Intervention programmée :

- poursuite interruption BIOFILTRE 1 du 04/11/2015 au 29/02/2016 (réparation plancher, complément pouzzolane).

Dysfonctionnements / Réparations :

- Problème sur le bullage du biofiltre 2 du 8/02/2017 au 15/02/2017 (remplacement de 3 buses par des neuves et resserrage d'une dizaine de buses),
- Défaut de démarrage du groupe électrogène du 6/03/2017 au 9/03/2017 (extraction de la génératrice pour réparation),
- Panne stardec centrifugeuse n°1 du 10/05/2017 au 28/06/2017 (réparation Andritz),
- Casse 3 courroies du surpresseur du Biofiltre 1 le 26/05/2017 (remplacement des 3 courroies)
- Présence anormale de pouzzolane dans les canaux de sortie lors du lavage du biofiltre 1 du 13/06/2017 au 16/06/2017 (1 buse HS remplacé et réparations des fuites sur jonction des plaques),
- réalisation des lavages en manuel sur le biofiltre 1 du 3/07/2017 au 21/07/2017 (remplacement des 2 vannes de sortie),
- Panne de la commande par Magelis du 11/07/2017 au 7/08/2017 (remplacement du Magelis),
- Problème sur le bullage du biofiltre 1 du 17/07/2017 au 18/07/2017 (remise en place de 7 buses),
- Intervention préventive sur le dégrilleur d'entrée de la semaine 10 à la semaine 13 (opération plus longue due à l'erreur de livraison du matériel adéquat)
- travaux de réfection du biofiltre 1 de la semaine 50 au 5/02/2018.

Déversements / Surverse / Bypass :

- Surverse- PR Aiguebelle du 09/09/2017 : 33 m<sup>3</sup> liées aux précipitations (22 mm),
- Surverse- PR Pramousquier du 09/09/2017 : 208 m<sup>3</sup> liées aux précipitations (22 mm),
- Surverse- PR pramousquier du 02/12/2017 : 103 m<sup>3</sup> liées aux précipitations (30 mm),
- Surverse Déversoir en tête - PR Cavalière du 09/09/2017 : 257 m<sup>3</sup> liées aux précipitations (22 mm),
- Surverse Déversoir en tête - PR Cavalière du 02/12/2017 : 172 m<sup>3</sup> liées aux précipitations (30 mm)



#### 4. Financement des investissements

##### Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

*montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux*

Montant des travaux 209 323.00 €

Subventions 0.00 €

Contribution du budget néant

##### Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice

Annuité : capital : 92 638 € + intérêts : 36 085 €

Capital restant dû : 1 098 741 €

##### Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

Amortissement des immobilisations : 214 221 €

Amortissement des subventions : 87 525 €

##### Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur

Projets du SIA :

Suite à la sécurisation des abords de la STEP (géotechnique et pluvial), l'arrêté a été accordé pour 10 ans. Le SIA devant engager dès fin 2015 une étude pour la création d'une STEP dans 10 ans (31/12/2025). Les études sont en cours.

Des travaux d'améliorations de la qualité du poste de travail (H2S dans le local technique) ont été réalisés, mais semble néanmoins insuffisant, de nouveaux travaux sont en étude et à réaliser.

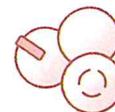
Propositions d'amélioration du délégataire :

Détail	Année
Mise en sécurité du câble EDF 380 V + alimentation FT réservoir Aragail	URGENT
Remplacement préventif des faux plafonds avant chute sur personnel d'exploitation ou dans les ouvrages du local physico	PREVU 2018
Redimensionnement de la désodorisation (ventilation) pour diminuer les teneurs en H2S dans les différents locaux (sécurité du personnel, usures des matériels)	PREVU 2018
Mise en place d'une désinfection avant rejet pour améliorer la qualité des eaux de baignade	PREVU 2018
Mise en place de barres antichute au niveau des trappes	PREVU 2018
Réhabilitation ou condamnation de l'ouvrage entre dégrilleur et prétraitement	PREVU 2018
Création d'une baie vitrée pour rentrer les polymères et éviter la manutention des sacs dans les escaliers	PREVU 2018
Capotage trappe local physico-chimique	PREVU 2018
Mise en place d'une pompe de vidange pour nettoyage régulier et sécuriser du décanteur lamellaire	PREVU 2018



Détail	Année
Diagnostic du génie civil des tous les ouvrages de la station d'épuration	PREVU 2018
Drainage et évacuation des eaux de ruissellement	<i>A voir selon les conclusions d'EGIS Eau</i>
Mise en place d'un secours GSM en cas de dysfonctionnement de la RTC pour la télésurveillance de la station	2018
Inversion portail entrée de la station d'épuration pour ne plus être dans l'axe d'écoulement du ruisseau et risquer de créer des embâcles	2018
Mise en place aspiration du point de préparation polymère pour protéger les agents d'exploitation lors du remplissage manuel des préparations	2019
Ouverture accès agitateur bache eau sale + renouvellement agitateur	2019

**Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

*conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales*

Les actions de solidarité sont laissées à l'initiative des collectivités qui composent le SIA et sont présentées dans les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services des communes.



## SCHEMA RECAPITULATIF DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

### SIA LE LAVANDOU – RAYOL CANADEL SUR MER

Station d'épuration de Cavalière

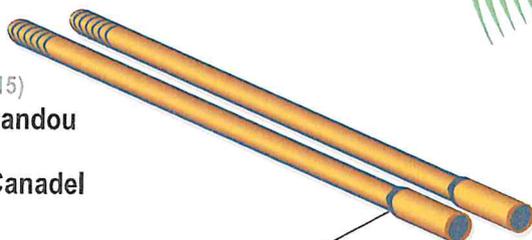
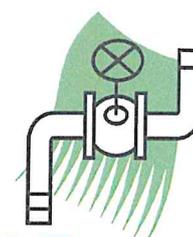
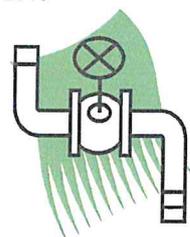
Année 2016



Graisses : 3,8 t  
21 en 2016



Matières de vidange : 0 t



524 176 m<sup>3</sup> (513 081 en 2015)  
311 443 m<sup>3</sup> assujettis Le Lavandou  
315 309 en 2015  
212 733 m<sup>3</sup> assujettis Rayol Canadel  
197 772 en 2015

241 m<sup>3</sup> rejetés par les PR= 17 kg DBO<sub>5</sub>  
183 en 2016

429 m<sup>3</sup> rejetés en entrée de STEP ou avec  
un traitement partiel = 22 kg DBO<sub>5</sub>  
186 en 2016

→ Rejets en Mer Méditerranée

126,5 tMS de boues  
valorisées par compostage  
135 t MS en 2016

264 731 m<sup>3</sup> traités  
277 975 en 2016

Réinjectés en Mer Méditerranée



Commentaires : **Nous ne pouvons estimer la part des eaux parasites dans les volumes arrivant sur la STEP de Cavalière.** Néanmoins, le réseau et les installations restant extrêmement sensibles aux intrusions d'eau parasite en cas de forte pluviométrie, les communes adhérentes au SIA ont inscrit des travaux visant à la recherche et à la suppression de la quantité d'eaux parasites entrant sur le réseau (SDA du Lavandou en cours d'actualisation).



ANNEXE  
COMPLÉMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE  
PRÉSENTATION PLURIANNUELLE DE L'ÉVOLUTION DES COMPTES DE RÉSULTATS DE  
L'EXPLOITANT

- En k€ -

Poste de charge	2013	2014	2015	2016	2017
Personnel	166,	173,5	147,7	160,7	133,5
Électricité	43,9	40,4	44,6	35,7	32,0
Produits de traitement	13,2	16,1	14,3	22,3	13,1
Analyses	3,7	4,4	4,1	3,5	3,1
Sous traitance	24,7	26,4	65,5	69,9	74,1
Impôts	5,8	16,2	5,2	5,9	2,6
Télécommunication	3,0	3,1	2,5	2,9	22,9
Engins et Véhicules	19,8	24,4	21,7	26,2	4,5
Informatique	5,2	3,1	4,3	4,2	0,9
Assurances	0,8	1,0	1,1	0,9	6,4
Locaux	7,0	6,7	6,8	5,8	6,4
Divers	15,4	4,9	6,1	3,9	8,6
Services centraux	63,8	56,5	58,4	53,8	63,5
Garantie de renouvellement	99,3	72,9	135,1	145,8	131,3
Programme de renouvellement	68,8	69,4	69,4	69,8	68,7
Investissements contractuels	20,3	0	0		
Amortissements	1,2	2,1	3,2	2,5	2,9
Pertes sur créances contentieux	0	0,6	2,5	7,5	7,3
<b>TOTAL €</b>	<b>562,1</b>	<b>521,7</b>	<b>592,5</b>	<b>621,3</b>	<b>581,8</b>
Résultat	- 21,1	- 30,1	- 38,1	- 87,3	- 5,8

\* reconstitué suivant le compte d'exploitation annexé au contrat.

Commentaire : le CARE présente quelques écarts avec le compte prévisionnel annexé au contrat. **Il est indispensable que la SAUR se conforme à la structure imposée par le contrat et commente les écarts significatifs par rapport au prévisionnel.**

Globalement les charges affichent une baisse de 6,4 %. Cependant la hausse de 18 % des services centraux semble totalement injustifiée.

**SAUR a procédé au renouvellement/réparation partielle de 3 équipements pour un montant de 8 462 € ce qui porte le montant du renouvellement depuis 2014 à 104 k€ pour une dotation de 232 k€ soit 45% du programme. Le délégataire veillera à respecter son programme de renouvellement.**



## ANNEXE COMPLEMENTS AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

### VISITE DES OUVRAGES

Les ouvrages ont fait l'objet d'une visite en octobre 2015, le 20/05/2016 et le 19/10/2017. Ces visites ont fait l'objet de fiches spécifiques.

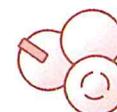
### CONTRÔLE DE L'ACTUALISATION

L'actualisation n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

### SYNTHÈSE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

<b>Formation du contrat d'affermage du service d'assainissement</b> <b>SIA Le Lavandou – Le Rayol Canadel</b> <i>Déléataire : SAUR</i>	
Contrat notifié le -	<i>Durée : 01/09/2014 au 31/01/2024</i>
<b>Nb d'abonnés de référence :</b>	2 communes – 3 418 abonnés
<b>Assiette de facturation de référence :</b>	496 245 m <sup>3</sup>

	N° articles et synthèse	Commentaires
4	démarrage au 1 <sup>er</sup> juin 2014 ou à la notification, fin au 31 janvier 2024	Démarrage au 1 <sup>er</sup> septembre 2014
6	RODP	RODP à la charge du Déléataire – art. 42.1 Doit apparaître dans le RAD
9	tenir à disposition du SIA les attestations d'assurances	<b>Sous 15 jrs</b> après démarrage du contrat. Périodiquement à échéance → <b>nous recommandons la transmission annuelle des attestations d'assurances (RAD ou date contrat).</b>
10	Remise des installations en début de contrat	Procès-verbal de remise des biens (bi-partie) <b>sous 2 mois.</b>
11	Conditions de mise au point de l'inventaire	Mise à jour de l'inventaire <b>sous 3 mois</b> après démarrage du contrat. Nouvelle installation à intégrer <b>sous 1 mois.</b> Mise à jour de l'inventaire <b>annuelle</b> avec RAD.
12	Remise des documents relatifs au service	Fourniture <b>annuelle</b> avec RAD – plans papier et informatique.
13	Statut du personnel	A l'entrée du contrat remise des statuts et ou convention collective. <b>Nous recommandons la mise à disposition des feuilles d'imputation horaire et nominative des personnels d'exploitation.</b>
15	Agents du délégataire – Intervention d'urgence	Astreinte 24/24 7/7 et intervention <b>sous 1 h</b> suite à signalement.
17	Règlement du service	RS de la Collectivité.
20	Convention de Déversement Spéciale	Les CDS sont rédigées par la Collectivité avec l'accord du Déléataire.
21	Interruption du service	- EDF au-delà de la durée des groupes - Arrêt pour renouvellement maxi 48 h



N° articles et synthèse		Commentaires											
		Toute interruption à signaler à Police de l'Eau + copie des fiches d'intervention à la Collectivité.											
22	Dégrèvement	En cas de fuite d'eau. Données devant être transmises par service AEP. <b>Confirmer existence de conventions entre Déléguataire SIA et les services AEP (Le Lavandou et Le Rayol Canadel) ?</b>											
23	Communication	Communication conjointe, avec validation par la Collectivité (sauf urgence).											
24	Exploitation du service	Communication de tout incident (fiche incident police de l'eau). Délais de communication suivant nature et risque de l'incident. <b>Réunions mensuelles possibles sur l'exploitation du service</b> à l'initiative de la Collectivité.											
25	Station d'épuration	Manuel d'autocontrôle à maintenir à jour. Transmission des résultats aux administrations copie Collectivité. Journal de bord journalier sur la station.											
26	PR	2 interventions curage minimum / an en plus de l'entretien courant (panier, ...). Programme préventif à remettre à la Collectivité → <b>à confirmer !</b> Synthèse mensuelle et annuelle (sur RAD). Analyse régulier H2S.											
27	Conduites d'alimentation et émissaire marin	Inspection vidéo annuelle de l'émissaire. Surveillance « légère » du milieu marin. Emissaire marin : entretien, réparation et renouvellement à la charge de la Collectivité.											
29.1	Diminution des performances des stations d'épuration	Le Déléguataire compense la diminution de la prime à l'épuration si les motifs de mauvaises performances sont à ses torts exclusifs.											
29.2	Supervision	Contrat de maintenance spécifique → <b>à confirmer !</b>											
29.4	Certification	SAUR doit fournir les justificatifs ISO dans un délai non précisé → <b>à confirmer.</b>											
29.5	Gestion des plaintes	Le Déléguataire informe la Collectivité dès réception d'une plainte et propose les suites à donner.											
29.6	Contrôle, maintenance, entretien	Essais <b>hebdomadaires</b> des groupes électrogènes.											
29.8	Gestion de crise	Plan de gestion de crise sous 3 mois → <b>à confirmer !</b>											
31	Entretien et réparations courantes	Journal de bord annuel à remettre au <b>1° juin au plus tard.</b>											
32	Travaux de renouvellement et de grosses réparations	Casse cana < 12 m à la charge du Déléguataire. GC à la charge de la Collectivité. Bilan du programme de renouvellement à 5 ans. Si inférieur à 80 % le Déléguataire devra « remodeler » son programme.											
35	Connexion et mise en service d'installations neuves	Remarques <b>sous 1 mois</b> de la part du Déléguataire (y compris propositions d'améliorations éventuelles). Mise à jour de l'inventaire → art. 11.											
36	Rémunération du Déléguataire	Facturation assurée par services AEP. Le Lavandou tarifs m3 été / hiver. Le Rayol peut effectuer la bascule en tarification saisonnière suivant possibilité du service AEP assurant la facturation. <b>Au 1° juin 2014</b> <b>TARIFS SAUR</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>LE LAVANDOU</th> <th>LE RAYOL CANADEL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Abonnement Jan-Juin / Jui-Déc</td> <td>30,00€ / semestre</td> <td>30,00€ / semestre</td> </tr> <tr> <td>Tarif hiver</td> <td>0,2200 € / m3</td> <td rowspan="2">0,6400 € / m3</td> </tr> <tr> <td>Tarif été (1° juin au 30 septembre)</td> <td>0,9000 € / m3</td> </tr> </tbody> </table> Le RAD doit présenter les valorisations des sous-produits (quantité / montant).		LE LAVANDOU	LE RAYOL CANADEL	Abonnement Jan-Juin / Jui-Déc	30,00€ / semestre	30,00€ / semestre	Tarif hiver	0,2200 € / m3	0,6400 € / m3	Tarif été (1° juin au 30 septembre)	0,9000 € / m3
	LE LAVANDOU	LE RAYOL CANADEL											
Abonnement Jan-Juin / Jui-Déc	30,00€ / semestre	30,00€ / semestre											
Tarif hiver	0,2200 € / m3	0,6400 € / m3											
Tarif été (1° juin au 30 septembre)	0,9000 € / m3												
37	Formule d'actualisation	<b>Nous vous recommandons d'acter les valeurs des indices connus à la date de prise d'effet du contrat 01/09/2014 :</b> <b>ICHT-E<sub>0</sub></b> (hors effet CICE) : <b>110,5</b> <b>351107<sub>0</sub></b> : <b>126,5</b> <b>205903<sub>0</sub></b> : <b>105,7</b> <b>FD<sub>0</sub></b> : <b>112,3</b> (indice modifié depuis base 100 en 2010 – coeff de raccordement : 1,1254)											



N° articles et synthèse		Commentaires
		<b>GProd = 0,5 %</b>
41	Facturation	Les services AEP ont dû réaliser une convention avec le Délégué → <b>à confirmer.</b>
42.1	RODP	R1 = 0,03 € ml et R2 = 2,00 € / m2
45	Contrôle exercé par la Collectivité	<b>15 jours après remise du RAD</b> , le Délégué doit verser 2 % de ses recettes annuelles hors taxe → <b>à confirmer.</b>
46	Rapport Mensuel	Rapport M à remettre <b>au plus tard</b> fin M+1.
47	Rapport Annuel	A remettre <b>avant le 1<sup>er</sup> juin</b> . La Collectivité peut réclamer une réunion à ce sujet.
50	Rapport Annuel – Partie financière	En cas d'audit financier, compta de 5 ans à remettre sous 1 mois.
51	RPQS	Données à remettre <b>avant le 15 avril.</b>
52	Garantie à Première Demande	La GAD constituée sous 15 jours 2% recettes année 1.
58	Remise des installations en fin de contrat	<b>Un an avant la fin du contrat</b> : liste des travaux éventuels à finaliser pour remise des installations en bon état. Au départ : nettoyage du par le Délégué.
59	Restitution des dotations non dépensées (renouvellement)	Si solde >0, remboursement <b>sous 1 mois</b> du trop-perçu. Bien de reprise (montant calculé amiable ou expert) : paiement par la Collectivité sous 3 mois.
60	Remise des plans des ouvrages	<b>12 mois avant</b> fin du contrat au moins.
62	Remise du fichier « abonnés »	<b>12 mois avant</b> fin du contrat au moins.
63	Personnel du Délégué	Reprise du personnel à communiquer <b>1 an avant</b> fin du contrat.
65	Document annexés au contrat	Attestation d'assurance Inventaire Arrêté STEP Plan prévisionnel de renouvellement Compte d'exploitation prévisionnel Garantie à première demande Tableau des opérations d'entretien préventif Gestion de crise
ANN	ANNEXES 1 à 8	<b>Annexe 8 : modèle de gestion de crise → sous 3 mois, à confirmer !</b>